



L'attestation de compétence SaNa est indispensable pour pouvoir acheter un permis de pêche d'une validité supérieure à 1 mois.

NOUVELLE PROCEDURE A PARTIR du 6 janvier 2025

Ci-dessous les différentes étapes pour obtenir l'attestation de compétences SaNa ainsi que les informations sur les coûts du manuel, des frais administratifs et de la taxe de cours.

ETAPE 1

ACHAT DU MATERIEL PEDAGOGIQUE « Brevet suisse de pêche sportive »

INFOS ET COMMENT LE COMMANDER

Le manuel peut être sous forme **imprimée** ou au **format numérique PDF**. Il est à commander auprès du **Magazine PETRI HEIL**

Site Internet : www.petri-heil.ch/fr/home/brevet/uebersicht - **Tel** : 055 450 50 60

Le manuel **imprimé** coûte **43.- CHF** (39.- + frais de port : 4.-) ou **39.- CHF** au **format numérique PDF**.

A l'achat du manuel vous recevez un **code de matériel pédagogique** qu'il faudra saisir lors de votre inscription au cours SaNa de votre choix (voir **ETAPE 2**).

➡ Il est important de bien étudier le manuel **avant** le cours.

ETAPE 2

INSCRIPTION A UN COURS SaNa A GENEVE

Par internet : <https://www.formation-pecheurs.ch/> : sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet : COURS SANA => Cours Standard => puis faites défiler jusqu'au canton de GENEVE

- Choisissez le cours à la date qui vous convient puis, lors du processus d'inscription, saisissez le **code de matériel pédagogique** qui atteste que vous avez bien acheté le manuel.
- Saisissez ensuite vos données personnelles et procédez au paiement des **frais administratifs de 30.- CHF** pour le fonctionnement du Réseau de formation des pêcheurs.
- Une fois le paiement effectué, votre inscription est validée et vous recevez par e-mail un **numéro SaNa personnel** (inactif) qui sera activé automatiquement si vous réussissez l'examen à la fin du cours.

Par téléphone : (si vous ne disposez pas d'Internet) : appelez le secrétariat du Réseau de formation des pêcheurs au No : **022 318 28 01** qui pourra vous renseigner sur la procédure.

ETAPE 3

PAIEMENT DE LA TAXE DU COURS SaNa A GENEVE

Payez la **taxe de cours de 40.-CHF** destiné à : MOLL Jean-Pierre - Formation SaNa Pêcheurs Genève - Compte IBAN: CH62 0900 0000 1258 0444 1

Le paiement de la **taxe de cours** doit être effectué au plus tard 10 jours ouvrables avant le début du cours auquel vous vous êtes inscrit. Sans paiement dans ce délai, votre demande d'inscription sera annulée et votre place pourra être attribuée à une autre personne.

ETAPE 4

Au début du cours, veuillez présenter au moniteur **une pièce d'identité** puis contrôler et valider l'exactitude de vos données personnelles.